



Politique et formulaire de remboursement

Politique de remboursement

1. Annulation par l'ASSL

En cas d'annulation d'une activité par l'ASSL, un **remboursement intégral (100%)** est accordé.

2. Modification de l'horaire par l'ASSL (niveau récréatif local uniquement)

Si l'ASSL modifie l'horaire d'une activité récréative locale et que le joueur inscrit ne peut plus y participer, un **remboursement intégral (100%)** est possible, sous les conditions suivantes :

- La demande de remboursement est effectuée **dans la semaine suivant la première activité.**
- Le joueur **n'a participé à aucune activité.**
- Aucun équipement n'a été remis au joueur.

Cette politique ne s'applique pas au niveau compétitif, car l'horaire varie en fonction des équipes participantes à la ligue régionale.

3. Abandon volontaire par un joueur

Avant le début de la saison

- **Remboursement intégral**, après déduction des **frais d'affiliation.**
- L'uniforme doit être retourné avant d'obtenir le remboursement.

Après le début de la saison

- **Remboursement partiel**, après déduction des éléments suivants :
 - **Frais d'affiliation**
 - **Frais d'équipement**
 - **Frais des activités déjà effectuées**

Pour faire la demande de remboursement, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer par courriel au info@assl.ca



Formulaire de remboursement

Date de la demande	
Nom du joueur	
Date de naissance	
Catégorie	
Paiement effectué par	<input type="checkbox"/> Carte de crédit (en ligne) <input type="checkbox"/> Virement Interac <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Comptant
Faire le chèque au nom de*	
<i>*Les remboursements apparaîtront directement sur la carte utilisée lors du paiement. Le chèque sera utilisé pour les autres options.</i>	
Adresse postale	
Numéro de téléphone	
Email	
Raison de la demande	